

ANNEXE – QUESTIONS / RÉPONSES

Appel à candidature – Exploitation de la cafétéria du bâtiment Alpha

Nous faisons suite aux questions reçues dans le cadre de l'appel à candidature pour l'exploitation de la cafétéria du bâtiment Alpha.

Afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidats, les réponses ci-dessous sont communiquées à l'ensemble des candidats intéressés.

1. Population du site

- Environ 730 collaborateurs travaillent sur le site (donnée au 31/01/2026).
 - La fréquentation varie selon les jours, avec une présence plus faible durant les périodes de ponts ainsi que les lundis, mercredis et vendredis.
 - Le télétravail est pratiqué à hauteur de 2 jours par semaine en moyenne.
 - Aucune évolution significative des effectifs n'est prévue à ce jour.
-

2. Habitudes de consommation

- Les horaires habituels de pause déjeuner se situent entre 11h45 et 14h00.
 - La durée moyenne de pause est d'environ 1 heure.
 - Un pic de fréquentation est généralement observé autour de 12h30.
 - Concernant une offre tôt le matin, l'après-midi ou en afterwork et s'agissant d'une Autorisation d'Occupation du Domaine Public, aucun besoin ne saurait être identifié par le Département. Il appartient au candidat, s'il le souhaite, de formuler une proposition sur ce sujet.
-

3. Historique d'exploitation

S'agissant d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), le Département n'est pas en mesure de fournir les éléments suivants, qui relèvent de l'occupant actuel :

- Données de fréquentation et chiffre d'affaires estimatif ;
 - Informations relatives aux meilleures ventes ou aux points faibles identifiés.
-

4. Attentes du Département

S'agissant d'une Autorisation d'Occupation du Domaine Public, aucun besoin spécifique n'est identifié par le Département.

Les candidats ont la possibilité de formuler les propositions qui leur semblent les plus adaptées à leur modèle économique, notamment concernant :

- Une offre de type snacking ou un véritable lieu de vie ;
 - Des prestations complémentaires telles que : plateaux repas, accueils café, accueils gourmands pour les réunions, prestations cocktails pour des événements, animations culinaires, etc.
-

5. État du matériel et équipements

- Les équipements actuellement présents sont en état d'usage.
 - La maintenance des équipements sera à la charge de l'exploitant.
 - Concernant les nuisibles, un suivi est assuré par la DMG du Département.
 - Certains équipements appartiennent au Département et ne feront pas l'objet d'un remplacement. En cas de remplacement par le candidat, le matériel nouvellement acquis restera sa propriété.
 - Une extraction est disponible.
 - Il n'y a pas de lave-vaisselle professionnel.
 - Un accès livraison est prévu.
-

6. Fluides, charges et entretien

- Les fluides, y compris l'eau, feront l'objet d'une refacturation sous forme de redevance mensuelle. Les candidats sont invités à formuler une proposition argumentée conformément au cahier des charges.
- Une possibilité d'accès à une connexion internet pourra être étudiée avec la DSI du Département.
- La taxe déchets sera à la charge du prestataire.
- Le nettoyage de la cuisine ainsi que de la salle de restauration après le déjeuner devra être assuré par le prestataire.
- La gestion des déchets d'emballages devra également faire l'objet d'une prise en charge et d'une proposition de la part du candidat.

7. Horaires d'exploitation

- Aucun horaire minimum n'est imposé.
- Les horaires d'ouverture du bâtiment sont les suivants : 7h00 – 20h00.
- Aucune contrainte particulière n'est fixée concernant les périodes de fermeture pendant les vacances.

8. Dépôt des candidatures

Conformément au cahier des charges, le candidat déposera son offre sous pli cacheté par dépôt contre récépissé à l'adresse suivante :

Département des Yvelines – DRH
2, place André Mignot
78000 VERSAILLES